

MAIRIE DE MAISONCELLES-EN-BRIE

Tél: 01 60 25 73 22 Fax: 01 60 25 77 71 E-mail: mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr Site: https://www.maisoncelles-en-brie.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 22 septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Cédric THOMAS, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Éric SURMONT, Sophie MILCENT, Martine LECOQ, Adjoints, Benjamin BIERNAT, Éric DEFRACE, Véronique LETOURNEL, Nadine BERTI, Benoist FOUAN, Thierry SMAGUINE, Hervé DECOUTTERE, Conseillers municipaux.

<u>Absente excusée ayant donné pouvoir</u>: Assia KASSE qui a donné pouvoir à Benjamin BIERNAT.

Absents excusés: Tristan GUILLEMAIN D'ECHON, Cindy MAILLOT, Aurélien SEGAUD.

Secrétaire de séance : Éric SURMONT a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Délégations consenties au maire par le conseil municipal
- Exercice du Droit de Préemption Urbain
- Transfert du résultat Assainissement au budget principal et dissolution du budget annexe Assainissement
- Convention relative à l'entretien, les réparations et de travaux neufs de voirie communale
- Convention de gestion relative aux eaux pluviales urbaines
- Désignation des représentants appelés à siéger à la CLECT
- Désignation des représentants appelés à siéger au SMEP PNR de la Brie et des Deux Morin
- Demande de subvention au titre de la DETR 2020 (Enveloppe complémentaire)
- Subvention accordée au CCAS
- Adhésion à l'activité FITNESS 2020-2021
- Rapports des syndicats intercommunaux et des commission communales
- Questions et informations diverses

Le compte rendu de la réunion du 26 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

La délibération prise en juin dernier a fait l'objet d'une observation préfectorale pour manque de précisions. Après avoir rapportée cette dernière, le conseil municipal vote à l'unanimité les délégations consenties au maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La délibération prise en février 2019 sur le droit de préemption urbain en faveur de la commune, a fait l'objet d'une nouvelle délibération du fait de la fusion de la communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et la Communauté d'Agglomération du Pays Créçois. Les termes restent inchangés par rapport à celle de 2019. Après délibération, vote à l'unanimité.

TRANSFERT DU RESULTAT ET DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après transfert du résultat global du budget annexe assainissement au budget principal qui se fera par une prochaine décision modificative du budget, il convient de verser l'excédent de 703 333,12 € à la communauté d'agglomération en vertu de la reprise de la compétence assainissement. Le conseil municipal laisse le soin au maire de gérer les modalités de versement. Puis il convient aussi de prononcer la dissolution administrative de ce budget annexe. Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote le versement de l'excédent à la CACPB et prononce la dissolution administrative du budget annexe assainissement.

CONVENTION POUR ENTRETIEN, REPARATIONS ET TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE COMMUNALE

La CACPB a proposé aux communes membres une convention pour l'entretien et les travaux neufs de voirie moyennant un remboursement des frais d'expertise et de suivis de chantier à hauteur de 2% de la facture HT. Vu l'état de la voirie, la commune de Maisoncelles en Brie est favorable mais autorise le maire à signer cette convention avec une adaptation ou la commune reste compétente pour tous travaux jusqu'à 40 000 € HT / an et les travaux de fauchage des fossés confiés au Syndicat d'entretien de voirie (SIEV) Giremoutiers-Maisoncelles-Aulnoy sont exclus de la convention. Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote l'autorisation de signature de cette convention adaptée.

CONVENTION DE GESTION RELATIVE AUX EAUX PLUVIALES

La CACPB a proposé une convention aux communes membres, sur la gestion des eaux pluviales urbaines valable jusqu'au 31 décembre 2020, afin de maintenir le service public, le temps que la CACPB mette en place une organisation pérenne. La commune est compétente sur les travaux de fonctionnement et d'entretien uniquement. Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote l'autorisation de signature de cette convention.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS APPELES A SIEGER A LA CLECT

Afin d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et transferts de compétence entre EPCI et communs membres, la commune doit désigner un titulaire et un suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Après en avoir délibéré, propose Éric SURMONT, titulaire et Cédric THOMAS, Suppléant.

DELEGUES DU SMEP PNR DE LA BRIE ET DES DEUX MORIN

Suite aux élections municipales, et conformément aux statuts du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin, le conseil municipal, à l'unanimité, propose Hervé DECOUTTERE, titulaire et Tristan GUILLEMAIN D'ECHON, suppléant.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2020 (ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE)

Suite à l'attribution par le Préfet de Seine et Marne d'un complément de DETR 2020 pour la restauration du patrimoine communal, la commune sollicite une subvention pour le remplacement des volets des gîtes. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette opération et arrête les modalités de financement comme suit :

Montant H.T. des Travaux	12454,10 €
DETR 2020	4981,64 € (40%)
Solde TTC	8157,44 € (Fonds propres)

SUBVENTION ACCORDEE AU CCAS

Martine LECOQ a exposé les activités actuelles. Elle souhaite développer des secours éventuels pour les personnes en difficultés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, d'accorder une subvention au CCAS à hauteur de 4000 € pour l'exercice 2020.

ADHESION A L'ACTIVITE FITNESS 2020-2021

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, fixe le montant de l'adhésion pour l'activité Fitness 2020 – 2021 à 125 €.

Pour les adhérents et adhérentes ayant eu une interruption pendant la saison 2019-2020 du fait de la crise sanitaire, le montant est fixé à 100 €.

RAPPORTS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DES COMMISSIONS COMMUNALES

- Martine LECOQ et Benjamin BIERNAT se sont rendus à la convocation du SDESM – Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne - en vue de l'élection de son président et de 19 délégués.
- Eric SURMONT s'est rendu à la convocation de COVALTRI syndicat pour la gestion de tous déchets – en vue de l'élection de son président et de 4 viceprésidents.
- Thierry SMAGUINE a pris ses fonctions de président du Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Pédagogique (SIRP). Il a rappelé la composition des classes des 3 écoles ainsi que le nombre d'élèves.
 - Après un état des lieux, quelques corrections sont à apporter concernant des travaux en électricité, plomberie ou sur des mesures de sécurité.

Il a pris connaissance de la situation financière du syndicat.

Il a également relaté la composition des agents du SIRP et son fonctionnement. Une réorganisation est à l'étude.

QUESTIONS

- Benjamin BIERNAT en tant que président de l'association du lotissement « les épistoliers » demande à Mr le Maire si la rétrocession de la voirie du lotissement est à l'ordre du jour.
 - Cédric THOMAS a informé le conseil municipal qu'une demande similaire lui a été faite concernant le lotissement de la rue de la « Pâture ».
 - Mr le maire a exprimé le fait que la reprise de la voirie est conforme à l'esprit qu'il se fait de la gestion communale. Toutefois, une réunion avec les représentants de chaque lotissement sera organisée dans les prochaines semaines pour aborder le sujet.

INFORMATIONS DIVERSES

Par délégation reçue, Cédric THOMAS informe le conseil municipal sur les achats de fournitures, services et travaux engagés.

Stationnement abusif sur le domaine public

Mr Le Maire informe avoir répertorié, dans le village, les véhicules non roulants garés sur le domaine public comme étant un stationnement abusif. Avec l'appui de la Gendarmerie, les propriétaires ont été avertis pour effectuer les évacuations.

Les travaux du stade

Cédric THOMAS informe que les travaux sur le stade de foot vont occasionner une indisponibilité du stade pendant au moins trois mois. Après les travaux de rénovation, la plantation du gazon sera effectuée; ce qui veut dire que le stade est interdit à toute personne pendant cette période. A propos des travaux du stade, la Société SOLDRAIN, a fait savoir lors de son étude technique que la lisse n'était plus conforme et que les piliers béton sont devenus dangereux. Cédric THOMAS remercie Mrs Laurent LETOURNEL, Fabrice BERTI, Mickael DE ALMEIDA, Kévin MANETTE et Abau KASSE pour avoir prêtés main forte à la dépose de la lisse avec les élus présents.

Concernant le club de foot de Maisoncelles-en-Brie, Cédric THOMAS adresse ses remerciements à la Ville de Mouroux pour recevoir pour quelques mois, le club de Maisoncelles-en-Brie, dans le cadre des entrainements et de l'organisation des matches de championnat.

La fête patronale

Martine LECOQ a relaté le bon déroulement de la brocante et l'attitude positive des visiteurs et exposants dans le port du masque pour la lutte contre la pandémie.

Elle remercie l'association « des enfants d'abord » qui s'est jointe « aux Gais lurons » en participant à l'achat des tickets de manège, distribués aux enfants lors de la fête patronale par les « Gais Lurons ». Elle souligne également la participation exceptionnelle des maitresses pour la distribution de ces tickets dans les cahiers de correspondance.

Feu d'artifice

La commune a reçu des témoignages élogieux sur le feu d'artifice.

Cédric THOMAS a renouvelé également ses remerciements à l'ensemble des élus pour les tâches accomplies, et plus particulièrement à ses adjoints ainsi qu'à Monsieur Thierry SMAGUINE, élu municipal, président du SIRP.

La séance est levée à 22h50

Un nouvel habitant, s'est présenté au conseil municipal.

Thierry SMAGUINE a fait partager à l'assemblée une très belle animation vidéo du feu d'artifice de Maisoncelles-en-Brie lors de la fête du village des 5 et 6 septembre dernier.